

Service départemental de l'Ain

Objet : Etangs de Nant et statut des écoulements les alimentant

Réf dossier :

Réf demande : DA_20151026-10283-
001_NANT_NATTAGES

A l'attention de
Aurélie FOURNEYRON
Syndicat du Haut-Rhône
ZAC des Fontanettes
73 170 YENNE

Affaire suivie par : Marion DRAPERI

Le 02/11/2015

Suite à votre demande et à notre visite de terrain sur les étangs de Nant en date du 21/10/2015, voici la synthèse de nos constatations et notre avis concernant les étangs de Nant, commune de NATTAGES, et le statut des écoulements les alimentant.

I HISTORIQUE DES ETANGS DE NANT

L'étang principal a été créé à l'époque par les moines chartreux de Pierre-Châtel dans les années 1300. Il est présent sur les cartes de Cassini et les cartes d'état major.

La date de création des deux autres étangs reste à confirmer mais ils seraient à priori antérieurs à 1993.

Des vestiges de vannages servant à réguler l'alimentation des plans d'eau sont encore visibles.

Une surverse constituée de planches permet de réguler le niveau de l'étang principal. Les organes de vidange ne sont actuellement pas visibles. D'après les informations recueillies auprès des riverains, ils auraient été changés lors du dernier curage du plan d'eau (il y a environ 20-25 ans) et seraient constitués d'une vanne manœuvrable manuellement.

Les trois étangs sont alimentés par le même écoulement dont il convient de définir s'il a le statut de fossé ou de cours d'eau.

II STATUT DES ECOULEMENTS ALIMENTANT LES ETANGS

Lors de notre visite sur site, nous avons pu constater les éléments suivants :

- Amont des étangs : de nombreuses sources sont visibles. D'après les riverains, **ces sources donnent en continu** : leur débit peut faiblir en été, mais il est très rare qu'elles s'assèchent totalement (années de sécheresse exceptionnelle). **Les deux sources principales repérées sur le terrain s'écoulent dans un lit bien marqué dont le caractère naturel à l'origine ne fait aucun doute.** En effet, lors de leur passage dans la zone forestière, plus difficile d'accès et donc moins soumise aux activités humaines, les écoulements circulent dans un lit sinueux, offrant une diversité de vitesses et de faciès ainsi que des habitats favorables au développement d'une faune

aquatique. Des prospections pour vérifier la présence ou l'absence d'écrevisses pieds blancs sont d'ailleurs envisageables étant donné la qualité et la faible perturbation du milieu.

- Dans l'emprise des étangs : des systèmes de vannages en plus ou moins bon état (certains ont même disparu) régulent l'alimentation des plans d'eau. Entre chaque étang, les écoulements ont un lit marqué et naturel semblable à ce que l'on peut voir en l'amont. Un fossé est également visible à l'Ouest de l'étang principal. Il s'agit probablement d'un canal de décharge creusé pour limiter les risques lors d'épisodes pluvieux importants. D'après les riverains, il aurait été creusé par le propriétaire de l'époque lors du dernier curage de l'étang. Ce fossé est fortement comblé et mériterait un entretien afin de rétablir sa fonction de canal de décharge.
- Aval des étangs : les écoulements ont été canalisés et sont comprimés le long des routes et pistes communales. Le lit est donc fortement anthropisé : tracé rectiligne, berges empierrées (murs),...dans le hameau de Nant et sur plusieurs centaines de mètres en aval. Ce n'est que lorsque les activités humaines cessent (agriculture et élevage par exemple) que l'état du milieu s'améliore. Les cartes de Cassini et d'état major prouvent en revanche que ces écoulements étaient bien présents à l'origine et qu'ils rejoignaient à l'époque le fleuve le Rhône.

CONCLUSION :

D'après les éléments listés ci-dessus, et en nous appuyant sur la jurisprudence concernant la notion de cours d'eau, **nous concluons que les écoulements alimentant les étangs de Nant constituent bien un cours d'eau**. En effet, ils répondent à tous les critères jurisprudentiels :

- _ présence et permanence d'un lit naturel à l'origine
- _ débit suffisant une majeure partie de l'année
- _ alimentation par une source.

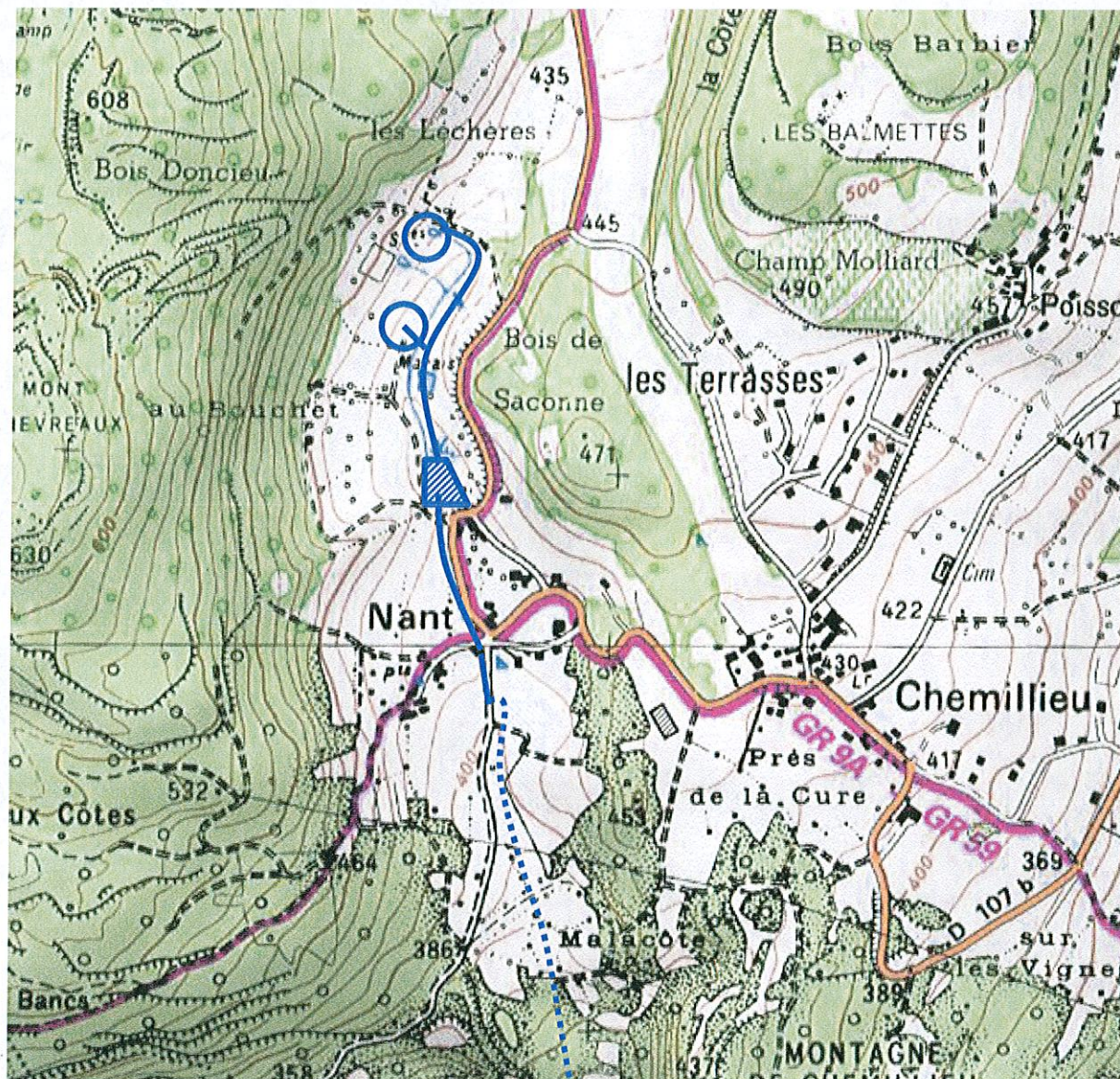
L'étang principal a donc été créé dans le lit mineur du cours d'eau. Par convenance, il serait possible de nommer ce dernier "Ruisseau de Nant".



Pièces jointes : _ Plan de situation (source : carte IGN issue de Géoportail)
_ Photographie aérienne (source : Géoportail)
_ Extrait de la carte d'état major du secteur (source : Géoportail)

Copies : _ DDT01-Adeline BAILLY
_ Fédération de pêche de l'Ain – Bernard GOUGEON

PLAN DE SITUATION



Etang principal



Emplacement des sources principales identifiées lors de la visite de terrain

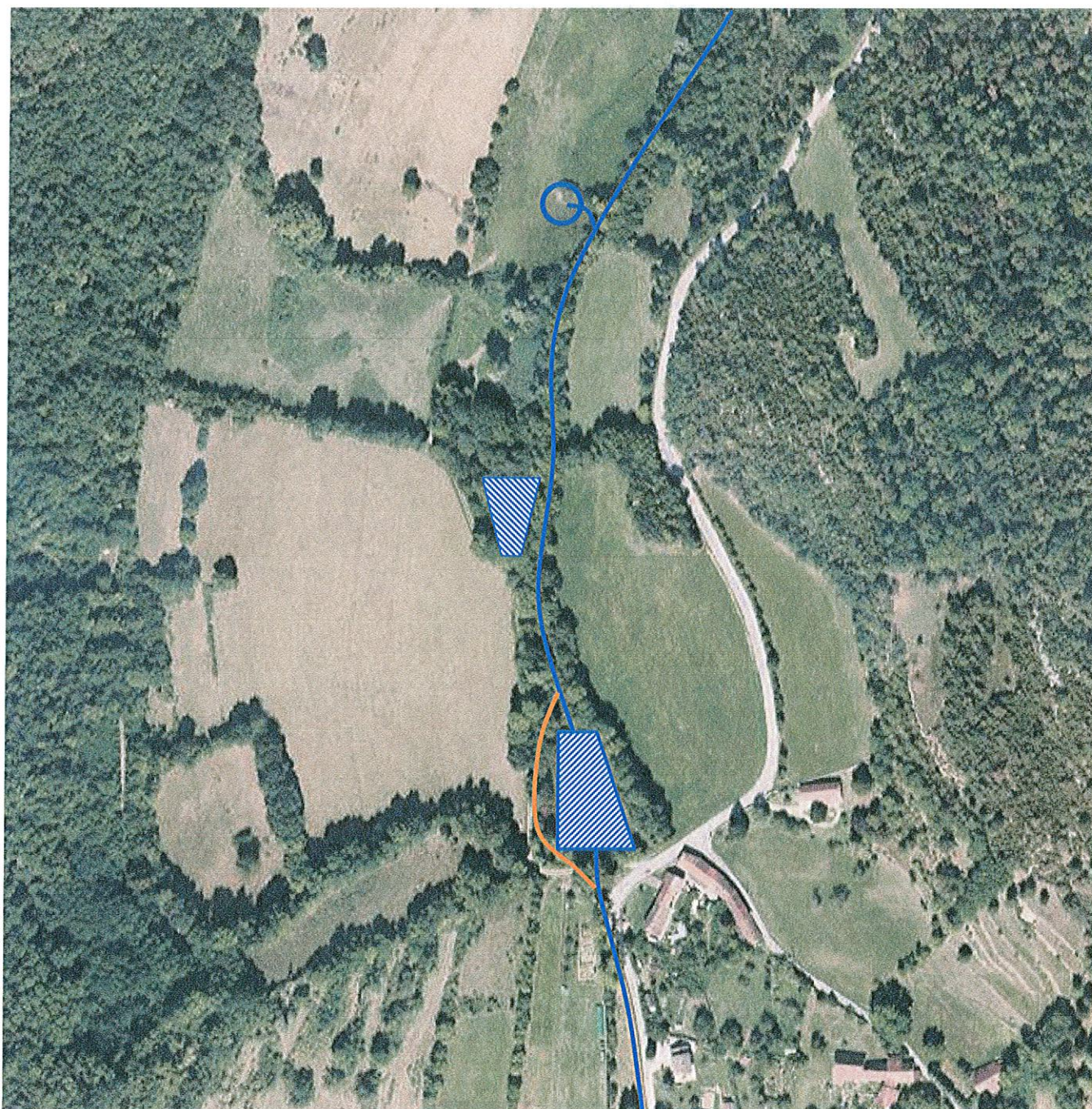


Tracé approximatif du ruisseau (à confirmer par un relevé GPS ultérieur)



Tracé supposé du ruisseau (à confirmer par un relevé GPS ultérieur)

PHOTOGRAPHIE AERIENNE



Une des sources identifiées



Etang principal



Un des deux autres étangs



Tracé approximatif du cours d'eau



Tracé approximatif du canal de décharge

CARTE D'ETAT MAJOR



